

Gouvernance locale

La Chambre des comptes et le Feicom en partenariat

Dans l'implémentation de sa vision d'une juridiction ouverte sur son environnement, une convention cadre lie désormais la Chambre des comptes (CDC) au Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (Feicom). Ce partenariat a été conclu ce 18 octobre 2023 au terme d'une cérémonie coprésidée au siège du Feicom par son Directeur général Camille Akoa et le Président de la juridiction financière Yap Abdou.

Ce partenariat qui trouve sa justification dans la qualité de la coopération déjà factuelle entre les deux institutions, vise à faciliter l'échange d'informations en relation avec leurs missions respectives d'amélioration de la gouvernance dans les collectivités territoriales décentralisées (CTD).

Pour la CDC, il s'agit de se rapprocher des autres acteurs intervenant dans la gestion des deniers publics par des partenariats en vue d'améliorer la gouvernance locale. De ce point de vue, le Feicom apparaît comme un organisme de choix au regard de son système d'encadrement des CTD baptisé « *l'Observatoire du Développement local Gilbert Biwole* ». Bon à savoir, la contribution de cet important outil au déploiement harmonieux des CTD est très appréciée depuis sa mise en place.

Cet encadrement préoccupe largement le Feicom au regard de l'importance accordée à la reddition des comptes et à l'analyse des états financiers de CTD. D'où la nécessité, pour elle, de fixer les modalités de leur accompagnement dans la production des comptes respectant les délais légaux et l'impératif de fiabilité et de sincérité.

Conclue pour une durée de 5 ans renouvelables, cette convention-cadre porte essentiellement sur (i) le partage des données et documents financiers, (ii) le renforcement des capacités du personnel du Feicom, (iii) la sensibilisation des ordonnateurs et des comptables des CTD, (iv) l'échange d'expertises et la réalisation des études.